

tenue sous la présidence de Madame HAMON, assisté(e)
de Madame BERGERAT et Madame BARRE, Conseillères
En présence de Madame COURTOIS, Rapporteure publique
Madame RANWEZ, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2007413	RAPPORTEURE: Madame Coraline BARRE
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Taxe foncière sur les propriétés bâties au titre des années 2018 et 2019 - Lieu d'imposition : Vendin les Bethune (62)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SC ASCQCIVILE	Maître MATON Gilles
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD - DAJ	Directeur régional

02)	DOSSIER N° 2109603	RAPPORTEURE: Madame Coraline BARRE
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Demande de condamnation du centre hospitalier régional universitaire de Lille à verser au requérant une somme au titre du préjudice matériel tiré de la gestion de sa carrière et 20 000 euros au titre du préjudice moral

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître JAMAIS Gauthier (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE	DIRECTEUR

03)	DOSSIER N° 2204712	RAPPORTEURE: Madame Sophie BERGERAT
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire Impôt sur le revenu et contributions sociales au titre des années 2014 à 2016 - lieu d'imposition : Neufchâtel Hardelot

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame X	Maître STORME Fabien (Cour)
Défendeur	DIRECTION SPECIALISEE DE CONTROLE FISCAL NORD	Le directeur

11 heures 00

04) DOSSIER N° 2306717

RAPPORTEURE: Madame Sophie BERGERAT

Titre de l'affaire Décision du 17 mai 2023 par laquelle le directeur du centre hospitalier de Dunkerque à infligé la sanction de révocation

Nom des parties

Demandeur Monsieur X

Défendeur CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE

Représentants des parties

Maître FERRAND Xavier

SELARL PAREYDT-GOHON (Cour)

05) DOSSIER N° 2400251

RAPPORTEURE: Madame Sophie BERGERAT

Titre de l'affaire Décision en date du 13 décembre 2023 du centre hospitalier de Calais de revocation entraînant radiation des cadres

Nom des parties

Demandeur Madame X

Défendeur CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS

Représentants des parties

Maître BOUCHON Sylvain (Cour)

DIRECTEUR

Arrêté le 18/11/2025

Le président du tribunal